



Centre Suisse de Contrôle de Qualité - CSCQ

2, ch. du Petit-Bel-Air, CH - 1225 Chêne-Bourg, Tél. 022 305 52 36, e-mail : cscq@hcuge.ch, site Web : <http://www.cscq.ch>

Introduction

Le CSCQ fut créé en 1972 par des sociétés corporatives et scientifiques suisses reconnues. Il est accrédité selon la norme ISO 17043.

Notre centre organise des essais d'aptitude dans tous les domaines d'analyses de laboratoire médicale.

Reconnu officiellement par les autorités suisses comme centre compétent pour le contrôle de qualité externe, le CSCQ vous offre la possibilité de surveiller régulièrement la qualité de vos analyses et de répondre aux obligations légales actuelles.

Participation

Inscription

Vous devez remplir le formulaire d'inscription (obtention par téléphone, e-mail ou à partir de notre site Internet). Vous mentionnez les analyses que vous souhaitez contrôler et vous indiquez quels appareils et quels réactifs vous utilisez.

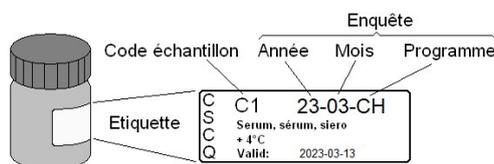
Vous recevrez de notre part un numéro de laboratoire personnalisé, que vous retrouverez en bas à droite sur tous nos documents. Nous vous prions de l'indiquer lors de tous vos échanges avec le CSCQ.

Exécution des contrôles de qualité

Vous recevrez les échantillons de contrôle aux dates d'envoi indiquées sur le calendrier que vous recevez annuellement. Elles figurent également sur chaque rapport.

Les échantillons de contrôle doivent en général être traités comme des échantillons de patients. Dans certains cas, des consignes spécifiques vous sont données sur les fiches des programmes ou les bulletins de livraison.

Les échantillons sont identifiés de la manière suivante :



Date de validité : 13 mars 2023

Vous trouvez dans la première colonne de votre bulletin de livraison le code de l'échantillon, que vous devez utiliser pour vos analyses.

De manière générale, les échantillons doivent être maintenu au réfrigérateur jusqu'à leur utilisation, puis ils doivent être ramenés à température ambiante (env. 30 minutes). Mélanger les échantillons, juste avant l'analyse.

Rendu des résultats

Le délai pour rendre les résultats électroniquement est en règle générale de 2 semaines. La date limite est la date de validité des contrôles inscrite sur l'étiquette et le bulletin de livraison.

Si un résultat se trouve en dehors des limites de mesure de votre appareil, le caractère «<» ou «>» doit précéder cette limite inférieure ou supérieure (ex. CRP < 5 mg/L).

L'utilisation de notre système de communication électronique (EQAcom) vous donne droit à un rabais de 60 % sur votre cotisation. EQAcom répond à vos exigences accrues envers la traçabilité de vos résultats et de vos rapports d'enquêtes. L'archivage électronique contribue également à la sauvegarde de l'environnement.

Après inscription, vous recevez vos droits d'accès personnalisés (login et mot de passe). Vous vous connectez et affichez les formulaires correspondants. Vous introduisez ensuite vos résultats en veillant de choisir les unités correctes. Vous pouvez les modifier le cas échéant en utilisant le menu déroulant (cliquer sur la flèche à côté de l'unité indiquée). Il est impératif de cliquer sur « **transmettre au CSCQ** » après avoir introduit vos résultats. Vous pourrez modifier vos résultats à tout moment, jusqu'à la date limite de rendu.

Rapports

Environ 4 semaines après la date limite de rendu des résultats, vous recevrez pour chaque enquête un rapport. Vous y trouvez des informations générales concernant l'enquête en question, ainsi que des remarques en rapport avec des méthodes spécifiques ou des notes personnelles, vous apportant une aide supplémentaire en cas de problème éventuel. Un tableau résumant vos résultats donne une représentation synoptique de vos performances, notamment les conformités pour les constituants obligatoirement soumis au contrôle de qualité externe selon les critères de la QUALAB. Lorsqu'un constituant n'est pas obligatoire, y figure « pas de critère ». Le CSCQ calcule également des « facteurs de performance » (FAC). Vos résultats sont acceptables jusqu'à la valeur de FAC de +/-2. Pour chaque constituant, un graphique détaillé figure dans le rapport. Vous trouvez des explications complètes sur les graphiques et les calculs statistiques dans nos fiches d'information « Evaluation » et « Rapports ».

Conformité / Certificat

Lorsqu'un résultat ne satisfait pas les exigences (non conforme ou FAC > +/- 2), vous devez identifier les causes. Le CSCQ est volontiers à votre disposition pour trouver des solutions, afin d'éviter que des problèmes identiques ne touchent les résultats de vos patients. Vous devez documenter les actions entreprises dans un rapport de non-conformité (un exemple est disponible sur notre site Internet) et pourrez les présenter aux instances supérieures le cas échéant.

Au début de chaque année, un certificat de participation couvrant l'année précédente est envoyé par le CSCQ à chaque adhérent. Il mentionne la conformité annuelle pour chaque constituant obligatoire. Les résultats sont conformes pour un constituant, lorsque 75 % de vos analyses étaient conformes pour ce constituant (par ex. 3 sur 4 enquêtes).

Résiliation

L'inscription se renouvelle tacitement d'année en année. Le membre peut résilier son inscription pour l'exercice suivant par lettre recommandée ou par courrier électronique, au plus tard le 31 août de l'année en cours.

Documentation

Tous les documents émis par le CSCQ (calendrier, manuel, fiches de programmes, etc.) sont disponibles dans leur version actuelle sur notre site Internet.

Les collaborateurs de CSCQ sont joignables par e-mail ou par téléphone. Nous pouvons vous répondre en français, allemand, italien ou en anglais.

Informations importantes

Toutes les modifications concernant vos appareils et/ou vos réactifs, doivent immédiatement être annoncées par téléphone ou e-mail au CSCQ, afin de garantir une évaluation correcte de vos résultats.

En cas d'absence aux dates prévues pour l'envoi des échantillons, veuillez svp contacter le CSCQ au minimum 5 semaines avant, afin que nous puissions exceptionnellement décaler cet envoi de 1 semaine.

Selon la loi, vous devez archiver tous les documents concernant le contrôle de la qualité externe (sous format papier ou électroniquement) au minimum pendant 5 ans.

Afin d'obtenir une information complète, veuillez svp lire également le « Manuel » détaillé.